



UNION DES PECHEURS DE PARIS ET DE LA SEINE

Fondée en mai 1894

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA UPP)

Règlement Challenge Street-Fishing « *Fluctuat Nec Mergitur* - **FNM** » du **Dimanche 4 Octobre 2026** organisé par l'**Union des Pêcheurs de Paris**.

Challenge Street-Fishing en Binôme et du bord pour financer la protection du milieu aquatique.

Venez avec votre canne à pêche et votre smartphone, pêchez en Seine dans tout Paris, uploadez les photos de vos prises sur l'appli **FishFriender**.

Avec la participation de : la Fédération de Pêche de Paris et Petite Couronne, FishFriender, Illex, Fox Rage, HPA, DPSG, La Pêche et les Poissons, Les Vedettes de Paris, Paris Vertical Fishing.

Participation : 30€ par participant / 60€ le binôme (Date limite d'inscription le **jeudi 01 Octobre 2026**) :

- Pour inscrire et procéder au règlement du binôme : [Open-Streetfishing-UPP-2025 - Inscription](#) **FishFriender**

Permis valide le jour de l'événement : Si nécessaire, voir <http://www.cartedepeche.fr> puis Union des Pêcheurs de Paris : Carte journalière, hebdomadaire, etc.

Parcours (sujet à modification selon les conditions et le nombre de participants) :

- La Seine dans la traversée de Paris de l'aplomb du tablier extérieur du Pont Garigliano à celui du pont National (voir plan ci-dessous)
- **Interdictions :**
 - o **Le Port de l'Arsenal et l'intérieur de son écluse** sont hors parcours
 - o De pêcher depuis les ponts et ouvrages d'arts
 - o De se mettre en danger en pêchant sur des rebords de murets côté fleuve (l'organisation se réserve le droit de procéder à un avertissement puis exclusion d'un participant si elle juge qu'il y a une mise en danger pendant la compétition)
 - o De pêcher à partir des pontons fixes ou flottants
 - o Zones de travaux, chantiers, zones privées
 - o De pêcher un poisson depuis une embarcation : si un combat, notamment pour un silure doit se tenir sur une quelconque structure, le poisson ne pourra être comptabilisé, mais il pourra, a minima, être décroché puis relâché avec respect depuis l'embarcation
- Les pêcheurs devront pêcher de manière autonome en respectant le présent règlement, et s'engager à renseigner honnêtement leurs prises dans l'application **FishFriender**.
- Ils devront se disperser sur tout le linéaire de pêche (20km de berges de Seine à Paris)

Adresse postale : Boîte 104, MVAC 16ème – 14 avenue René Boylesve – 75016 PARIS
Courriel : relations@pecheursdeparis.fr – Site : www.pecheursdeparis.fr
SIREN 444 882 773 – SIRET 444 882 773 00039 – APE 913E – RNA W751004314





Type de de pêche :

- Pêche au leurre artificiel (poissons nageurs, leurres souples, leurres métalliques...) exclusivement et du bord ;
- Tout appât naturel sous toutes ses formes est formellement interdit (morts ou vivant, dans le formol, lyophilisé, vers de terre, encornets, lard, pain, végétaux ...) ;
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent disposer de plusieurs cannes montées pendant l'épreuve. L'action de pêche doit être effective uniquement avec la canne tenue en main et non canne posée et le leurre dans l'eau ;
- Les leurres seront équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons en accord avec la réglementation locale. Une canne peut être équipée de deux leurres ou plus, mais il ne pourra pas y avoir plus de deux hameçons ;
- L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, amorçages, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que sur le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits ;
- Le harponnage volontaire du poisson est interdit. Pour qu'un poisson compte il doit être pris par la bouche ou à minima devant les ouïes ;
- La distance entre deux membres d'un même binôme est au maximum de 20 mètres ;
- La distance minimale entre deux membres de binômes concurrents est de 4,50m (deux longueurs de cannes environ) ;
- **Le briefing est OBLIGATOIRE et fait partie intégrante de la compétition ;**
- **A la fin de la compétition, au point de retour pour la remise des prix (Terrasse des Vedettes de Paris, port de Suffren, 75007, comme pour le départ), l'appel des compétiteurs sera fait. Les compétiteurs devront être présents (par sécurité). Si un compétiteur doit repartir prématurément ou rapidement il devra le signaler aux membres de l'organisation.**

Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le milieu, la faune, la flore et la population, afin de véhiculer une image positive de notre activité. Ils adopteront un comportement responsable visant à préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Sur le parcours : ne pas faire taper les leurres et lests contre les péniches, attention aux passants (nombreux) et aux oiseaux ! Ne pas



aller dans l'eau, ne pas utiliser les échelles (risque de noyade). Les fish-grip (pinces à poisson) ne sont pas autorisés.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable (Smartphone) disposant d'un appareil photo (et bien chargé !) + **FishFriender** téléchargé (**Obligatoire**) ;
- 1 Réglette de mesure par Binôme (Une règle de mesure aux couleurs de l'UPP vous sera mise à disposition par binôme : **à remettre à la fin** → Un numéro sera apposé pour chaque binôme) sur la réglette le jour de la compétition ;
- **Conseillé** : épuisette télescopique, lunettes polarisantes, casquette (ou bonnet selon la météo), bouteille d'eau, sifflet si besoin en cas d'urgence, etc. ;
- Moyens de transports possibles : pied, trottinette, vélo, transports en commun, voiture, à dos de dragon...

Espèces (les Gobies ne seront jamais comptabilisés...☺) :

- Perche
- Sandre
- Chevesne
- Brochet
- Silure
- Aspe
- Black-bass
- Barbeau

Mesures et calculs :

1 point par centimètre (si le poisson passe la maille de l'espèce) + 100 points par quota espèce + 300 points pour le multi-espèce (3 prises d'espèces différentes). Les plus longs poissons par espèce seront conservés pour le calcul du quota espèce.

Maille arrondie au centimètre inférieur une fois la maille atteinte :

- Perche de 19,2cm : **pas comptée (inférieure à la maille)**
- Perche de 20,3 = **20cm comptée (supérieure à la maille)**
- Brochet de 54,4cm = **54cm (supérieur à la maille)**
- Etc.

Les points seront ensuite cumulés par binôme.

- Perche : Maille à 20cm (quota : 8)
- Sandre : Maille à 40cm (quota 3)
- Chevesne : Maille à 30cm (quota 3)
- Brochet : Maille à 50cm (quota 3) (ratio x 2)
- Silure : Maille à 80cm (quota 2) (ratio x 0,5)
- Aspe : Maille à 30cm (quota 3)
- Black-bass : Maille à 30cm (quota 3)
- Barbeau : Maille à 30cm (quota 3)
- *Bonus multi-espèces (3 espèces et +)*

⇒ En cas d'égalité, l'équipe avec le + gros poisson sera pris en compte.



- ⇒ Photo d'une prise correctement enregistrée (bouche contre le zéro du mètre à gauche), ventre vers la graduation en bas uniquement) : Perche de 26 cm = 26 points



Bonus : pour les belles prises faites une belle photo avec vous et une belle vue des bords de Seine et Paris !

Horaires :

- 7h : accueil des participants : petit déjeuner offert, remise des lots d'accueil, de la réglette numérotée
- 7h30 : briefing
- 8h - 16h : début du challenge Street-Fishing en toute autonomie. Si vous souhaitez vous restaurer pensez à votre repas (sinon il y a de quoi faire en bord de Seine en plein Paris...)
- 16 h : arrêt de la pêche et présence sur le lieu du départ pour remise des réglettes numérotées à l'organisation
- A partir de 16h30 : remise des prix au point de départ après vérification des résultats par les organisateurs et pot offert aux participants

Lieu de rendez-vous :

Sur les quais et la terrasse des Vedettes de Paris (port de Suffren, 75007, Paris) en aval du Pont Iena, proche de la Tour Eiffel.

Animations :

- Suivi des prises sur **FishFriender** (Géolocalisation : prendre obligatoirement en photo depuis l'application)
- Sensibilisation sur le rôle de sentinelle de l'eau des pêcheurs à Paris et pour la promotion de notre activité

Adresse postale : Boîte 104, MVAC 16ème – 14 avenue René Boylesve – 75016 PARIS
Courriel : relations@pecheursdeparis.fr – Site : www.pecheursdeparis.fr
SIREN 444 882 773 – SIRET 444 882 773 00039 – APE 913E – RNA W751004314



Objectifs :

- Faire un suivi piscicole des espèces carnassières de la Seine (variété, taille, volume, santé, etc.) ;
- Montrer que les pêcheurs sont en nombre sur Paris, communiquer auprès des touristes et passants sur notre passion, nos convictions et notre rôle de sentinelle de l'eau.

Droits à l'image :

Le participant à l'évènement autorise les organisateurs et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce challenge et pour l'ensemble de ses supports de communication (photographies, vidéos en action de pêche ou lors de la remise des prix.) sauf précision contraire auprès de relations@pecheursdeparis.fr.

FIN DU DOCUMENT

